

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1452

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony, M. Bourgeaux,  
M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine, M. Vermorel-  
Marques, Mme Louwagie, M. Portier et M. Le Fur

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« demander »,

insérer les mots :

« aux collectivités mentionnées aux 2° et 3° du II du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à clarifier le fait que les zones complémentaires visant à l'atteinte des objectifs régionaux sont proposées par nul autre que les communes et EPCI, dans le respect de la logique ascendante.